



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “



BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

1^{er} trimestre 2021

JUIN 2021

B.P 3465 BUJUMBURA II Tél : (+257)22 28 21 32 Webmail : obr.direction@obr.gov.bi - Web site : www.obr.bi





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	7
I.2. Système d'enregistrement	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités	8
I.4. Classification des produits	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux	8
I.6. Limites	8
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	9
II.2. Statistiques des exportations	10
II.3. Statistiques des importations	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement	15
II.5. Marché d'approvisionnement du pays	17
CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	19
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	19
III.2. Politique de facilitation du commerce	25
CHAPITRE IV : AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR	29
IV.1. Immatriculations des contribuables	29
IV.2. Immatriculations des véhicules	29
IV.3. Collecte des recettes	30
ANNEXES	
Annexe 1 : Principaux produits importés au premier trimestre (En millions de BIF)	31
Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la periode 2018-2020 (En millions de BIF)	32
Annexe 3 : Importations et exportations par produits CTCI 4 à 3 positions	32



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays au 1 ^{er} trimestre (millions de BIF)	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au 1 ^{er} trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF)	11
Tableau 3 : Valeurs des importations au 1 ^{er} trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au 1 ^{er} trimestre 2021(en millions BIF)	13
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au 4 ^{ème} trimestre 2020(en millions BIF)	14
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au 1 ^{er} trimestre (en millions de BIF)	15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)	19
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)	20
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 1 ^{er} trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF).....	20
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)	21
Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL au 1 ^{er} trimestre (million de BIF)	22
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)	22
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 1 ^{er} trimestre(en millions de BIF)	23
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 1 ^{er} trimestre (en millions de BIF)	23
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF)	24
Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 1 ^{er} trimestre (en millions de BIF)	25
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 1 ^{er} trimestre 2021 (en millions BIF)	26
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au 1 ^{er} trimestre 2021 (en millions BIF).....	27
Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au 1 ^{er} trimestre 2021	28
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 1 ^{er} trimestre 2021	29
Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes	29
Tableau 21 : Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au 1 ^{er} trimestre 2021	29
Tableau 22 : Performance de la collecte des recettes au 1 ^{er} trimestre 2021 (En milliards BIF)	30
Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au 1 ^{er} trimestre 2021 (en milliards BIF)	30

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 1 ^{er} trimestre 2021 versus 2020	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 1 ^{er} trimestre 2021 et 2020	15
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 1 ^{er} trimestre 2021 et 2020	16
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays	17
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au 1 ^{er} trimestre 2021vs 2020	18



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T1_ 2020	: Premier trimestre 2020
T1_ 2021	: Premier trimestre 2021
UE	: Union Européenne



AVANT PROPOS

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin mars 2021, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information aux différents utilisateurs de données. Ce document est appelé « **Bulletin trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes** ».



Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution des clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Le document ci présent présente les données du premier trimestre 2021. Les données présentées dans ce bulletin montrent que la valeur des importations au cours du premier trimestre 2021 s'élève à 461 175,1 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 66 215,6 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de - 394 959,4 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 14,4%. Par ailleurs, 5 559 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 3 314 assujettis aux différents impôts et taxes. De plus, pour la même période, 3 481 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculées aux taux de 41,1% et 26,9% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 106,4% tandis la croissance par rapport à la même période de 2020 est de 10,08%.

LE COMMISSAIRE GENERAL
Pacifique MUNYESHONGORE

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le premier trimestre 2021.

Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, l'immatriculation des contribuables et des véhicules et les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- ✓ Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ Les échanges commerciaux avec le reste du monde ;
- ✓ L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- ✓ Les autres statistiques de l'OBR.



CHAPITRE I

CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin trimestriel des statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010»

développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais

D'autres ouvrages et documents aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée «*importation*» ou la sortie «*exportation*» augmentent ou diminuent le stock des res-

sources matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivant :

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) ;

- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
 - ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et l'entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique
- (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
 - ✓ Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
 - ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .

1.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

1.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2017 et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

1.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies

à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB. Les autres données proviennent du logiciel VRMS utilisé dans l'immatriculation des véhicules, de la compilation des données sur l'immatriculation des contribuables ainsi que des recettes collectées sur les différents centres de collecte.

1.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

talières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et en fin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

➤ Les exportations du Burundi ont augmenté de 29,7% au premier trimestre 2021 base 2020.

Au premier trimestre 2021, les exportations ont augmenté de 29,7% par rapport à la même période de 2020, passant de 51 059,1 millions BIF à 66 215,7 millions BIF en 2021.

➤ Les importations ont augmenté de 6,5% au premier trimestre 2021 base 2020.

Les importations du pays ont augmenté de 6,5% au cours de la période sous analyse passant de 433 016,8 millions BIF en 2020 à 461 175,1 millions BIF en 2021.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance commerciale excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

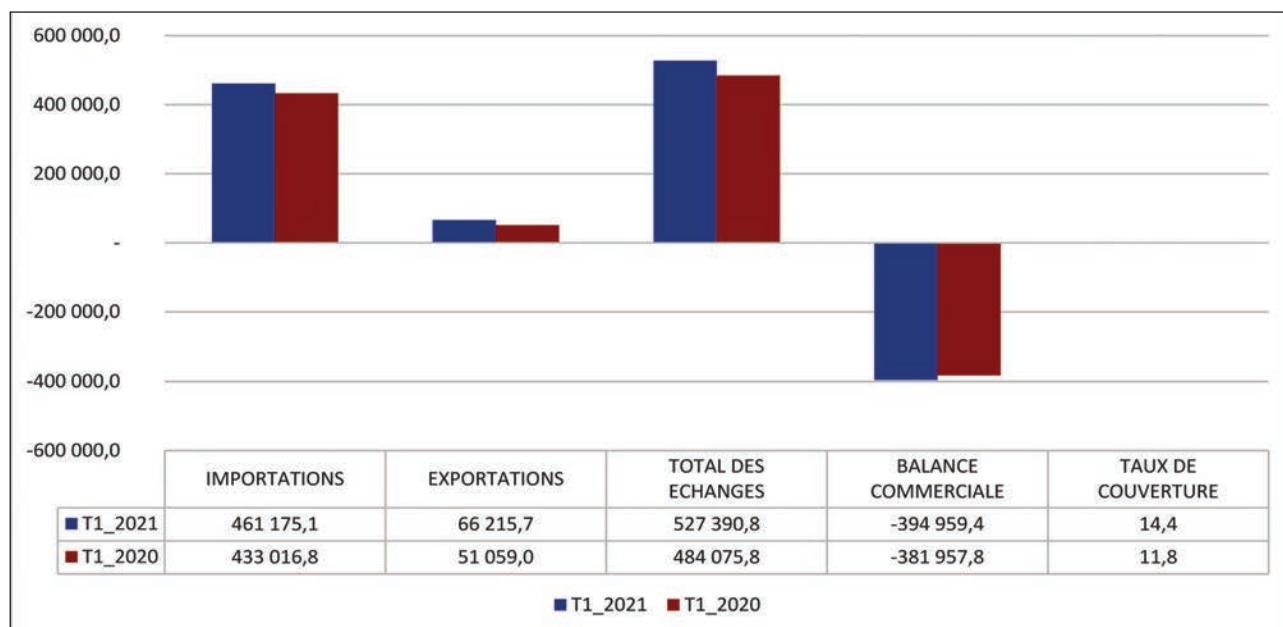
• Bien que les exportations ont augmenté, les termes de la balance commerciale restent déficitaires. En effet, la balance commerciale au pre-

mier trimestre 2021 accuse un déficit de 394 959,4 millions BIF. Par rapport à la même période de 2020, il s'est détérioré de 3,4% ;

- Les échanges commerciaux ont légèrement augmenté de 8,9% par rapport à la même période de 2020 ;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 2,6 points au premier trimestre 2021, passant de 11,8% en 2020 à 14,4% en 2021.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 1^{er} trimestre 2021 versus 2020



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations .

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux , c'est-à-dire les exportation sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au premier tri-

mestre 2021 se répartit en exportations définitives des produits domestiques pour une valeur de 58 711,9 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 2 787,4 millions de BIF et 4 446,1 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2020, les exportations définitives des produits locaux ont augmenté de 36,0% tandis que les exportations temporaires ont diminué de 25,1%. Quant aux réexportations, elles ont connu une augmentation de 13,1%. Globalement, les exportations totales ont augmenté de 29,7% en passant de 51 059,1 millions de BIF au premier trimestre 2020 à 66 215,7 millions de BIF en 2021 comme le montre le tableau 1.



Tableau 1 : Exportations du pays au premier trimestre (millions de BIF)

Type flux		Regime	Nom flux	T1 2021	T1 2020	Variation en %
Exportations définitifs des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	56 010,3	40375,20	38,7
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	2 701,6	2 793,10	-3,3
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				58 711,9	43168,30	36,0
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	2 752,8	3721,9	-26,0
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	34,6		
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				2 787,4	3721,9	-25,1
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	493,2	172,9	185,3
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	42,6	71,2	-40,1
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 641,9	2514,70	5,1
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	1 538,7	1410,1	9,1
TOTAL DES REEXPORTATIONS				4 716,4	4168,9	13,1
TOTAL DES EXPORTATIONS				66 215,7	51059,1	29,7

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du premier trimestre 2021.

✓ **Plus de 70% de la valeur des exportations sont dominés par 3 produits.**

Les exportations du Burundi au premier trimestre 2021 sont essentiellement dominées par le café, le Thé et les minerais qui totalisent à eux seuls 73,4% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs

proportions sont : le café (32,3%), le thé (22,3%) et les minerais dits de 3Ts (18,8%).

✓ **Augmentation de la valeur des produits locaux exportés entre les 2 périodes**

Comparativement à la même période de 2020, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 18,0%. Cela est principalement expliqué par l'augmentation de la vente du café au cours de la période.

Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au premier trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF)

HS4	HS_DESCRIPTION	T1_2021		T1_2020		Variation en %
		Valeur	%	Valeur	%	
0901	Café	18 971,3	32,3	8 312,5	16,3	128,2
0902	Thé	13 078,6	22,3	12 071,2	23,6	8,3
2615	Minerais dits des 3 T	11 052,2	18,8	4 623,0	9,1	139,1
1101	Farines de blé	2 881,0	4,9	5 031,3	9,9	-42,7
2402	Cigares et cigarettes	2 819,4	4,8	2 493,8	4,9	13,1
2203	Bières	2 523,7	4,3	2 224,4	4,4	13,5
7210	Produits laminés plats	2 454,7	4,2	2,4	0,0	101454,5
7214	Barres en fer	1 211,3	2,1	1 166,6	2,3	3,8
Total des principaux produits		54 992,1	93,7	35 925,2	70,4	53,1
Autres		3 719,8	6,3	7 243,1	29,6	- 48,6
Total des exportations		58 711,9	100,0	43 168,3	100,0	36,0

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire



II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par régimes douaniers

Les importations du premier trimestre 2021 s'élevaient à 461 175,1 millions de BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Bu-

rundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au premier trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

Type de flux		Regime	Nom du regime	T1_2021	T1_2020	Variation en %
Valeur des importations sous le regime commun	IM4. Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	222 919,2	189 753,7	17,5
		4100		12 627,3	8 670,5	45,6
		4200		7,0	57,6	-87,8
		4300		-		0,0
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	10 704,7	8 639,1	23,9
Valeur des importations sous le regime commun				246 258,2	207 120,9	18,9
Regimes économiques	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	34,1	1 451,2	-97,7
		5300	Entrée en zone franche	69,9	76,6	-8,8
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	2 494,9	1 711,0	45,8
	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé	-	5,3	-100,0
		7100	Entrée en entrepôt public	111,1	164,5	-32,5
		7200	entrée en entrepôt spécial	-	234,8	-100,0
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	212 206,9	222 252,4	-4,5
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				214 916,9	225 895,9	-4,9
TOTAL DES IMPORTATIONS				461 175,1	433 016,8	6,5

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun de la CAE à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2020. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

✓ Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 20 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au premier trimestre 2021 et représentent 49,9% de la valeur globale des importations. Les produits pétroliers dominent les importations à hauteur de 14,5%, suivi des



médicaments (5,2%), des engrais minéraux ou chimiques (3,7%) , le ciment et les produits laminés plats en fer ou en aciers (3,4%) chacun de la valeur globale des importations du Burundi au cours de la période concernée.

Comparativement à la même période en 2020, il ressort que :

La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 6,5%, passant de 433 016,8 millions de BIF en 2020 à 461 175,1 millions de BIF en 2021

- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison mais avec une variation négative de 19,8%;
- Les médicaments remontent à la 2^{ème} place en 2021, alors qu'ils occupaient la 6^{ème} place à la même période de 2020, avec une augmentation de 77,9% ;

- Les voitures de tourisme ont passé de la 2^{ème} place en 2020 à la 6^{ème} place en 2021 avec une diminution de 46,7%.
- Le ciment importé a connu une diminution de 12,2% en passant de 18 073,8 millions de BIF en 2020 à 15 875,5 millions de BIF en 2021. ;
- Certains produits ont connu une augmentation très élevée entre les deux périodes ; il s'agit notamment des produits laminés, les préparations alimentaires, les vaccins et les médicaments ;
- D'autre part, il y a des produits dont la valeur de leurs importations a beaucoup diminué. On peut citer à titre d'exemple les voitures de tourisme, le blé, les produits pétroliers et le ciment.

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de

la Communauté d'Afrique de l'Est. Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au premier trimestre 2021 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2020.

Tableau 4 : Importations des produits sensibles au premier trimestre 2021(en millions BIF)

HS4	Nom du Produit	T1_2021		T1_2020		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1701	Sucres	8 100,6	30,9	10 082,2	47,3	-19,7
6309	Articles de friperie	5 326,1	20,3	5 646,9	26,5	-5,7
1006	Riz.	2 697,7	10,3	1 796,3	8,4	50,2
1101	Farine de blé	2 683,0	10,2	3,4	0,0	77676,3
1005	Maïs.	2 666,0	10,2	2 026,0	9,5	31,6
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	1 628,2	6,2	692,4	3,3	135,2
5212	Autres tissus de coton.	1 409,4	5,4	32,4	0,2	4249,5
8506	Piles et batteries de piles électriques.	1 332,3	5,1	820,6	3,9	62,4
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	227,9	0,9	31,7	0,1	619,5
0406	Fromages et caillebotte.	70,4	0,3	63,5	0,3	11,0
2402	Cigares (y compris ccigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	50,4	0,2	39,4	0,2	27,6
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	12,2	0,0	5,4	0,0	127,7
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	7,1	0,0	12,6	0,1	-44,0

tion
 %
 33,9
 56,2
 26,7
 14,5
 22,8
 93,0
 35,1
 96,4
 38,9
 20,7
 2,9
 50,3
 73,3
 44,9
 79,9
 42,9
 12,8



0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés	6,0	0,0	6,1	0,0	-0,8
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ² .	3,4	0,0		-	
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	3,0	0,0	35,8	0,2	-91,7
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ² .	2,8	0,0		-	
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² .	1,9	0,0	2,9	0,0	-33,5
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	1,6	0,0	0,3	0,0	408,9
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ² .	1,4	0,0	0,1	0,0	1357,2
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac.	0,1	0,0		-	
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	0,1	0,0	0,2	0,0	-25,3
Total		26 231,8	100,0	21 298,1	100,0	23,2

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 23,2% entre les deux périodes en comparaison, passant de 21 298,1 millions BIF en 2020 à 26 231,8 millions BIF en 2021.

Le sucre, les articles de friperie, le riz, la farine de blé et le maïs occupent les cinq premières positions avec respectivement 30,9% ; 20,3 ; 10,9% ; 10,2% et 10,2% de la valeur globale des importations des pro-

duits sensibles et totalisent à eux seuls 81,9% de la valeur totale des produits sensibles.

Bien que le sucre et les articles de friperies sont classés respectivement premier et deuxième par rapport à la valeur globale des importations des produits sensibles, leur valeur ont connu une diminution respective de 19,7% et 5,7% au premier trimestre 2021 par rapport à la même période de 2020.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2020-2021 prévoit, en ses articles 50; 51 ; 54 ; 59 ; 84 ; 88 et 89, un système de taxation spécifique pour certains produits comme, une taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et

l'achat des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.



Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au premier trimestre (en millions de BIF)

Nom du produit	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Lait liquide importé	238,2	0,24	39,2	0,0	507,0
Sucre	8 148,7	8,34	10 069,8	9,4	- 19,1
Jus de fruits	155,2	0,16	841,5	0,8	- 81,6
eaux minérales	18,1	0,02	92,0	0,1	- 80,3
Boissons non alcoolisées	462,3	0,47	50,0	0,0	825,4
Bières	3 210,7	3,29	689,7	0,6	365,5
Vins et Spiritueux	722,1	0,74	458,8	0,4	57,4
Alcool et liqueurs	2 172,4	2,22	153,3	0,1	1 316,7
Produits pétroliers	63 757,6	65,25	77 623,6	72,6	- 17,9
Tabacs	51,3	0,05	39,4	0,0	30,0
Tissus en coton	2 927,2	3,00	3 184,5	3,0	- 8,1
Tôles ondulés	4 028,6	4,12	3 894,4	3,6	3,4
Véhicules âgés de 10 ans et plus	11 819,1	12,10	9 840,0	9,2	20,1
Total produits	97 711,4	100,00	106 976,2	100,0	- 8,7

Source : Base de données du système Asycuda World et base complémentaire

La valeur globale des importations des produits soumis à une taxation spécifique a connu une diminution de 8,7% au premier trimestre 2021 par rapport à 2020. Cette variation diffère d'un produit à l'autre. En effet, la valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a augmenté sensiblement entre les deux périodes. Il s'agit en général des différentes sortes de boissons (Alcool et liqueurs, boissons non

alcoolisées, bières), le lait liquide importé, véhicules âgés de 10 ans et plus ainsi que les vins et spiritueux.

D'autre part, la valeur des importations des jus de fruits, des eaux minérales des tissus en coton, du lait liquide importé et des produits pétroliers ont connu une diminution respective de 81,6%; 80,3%; 19,1% et 17,9% entre les deux périodes.

II.4. Marché extérieur d'écoulement

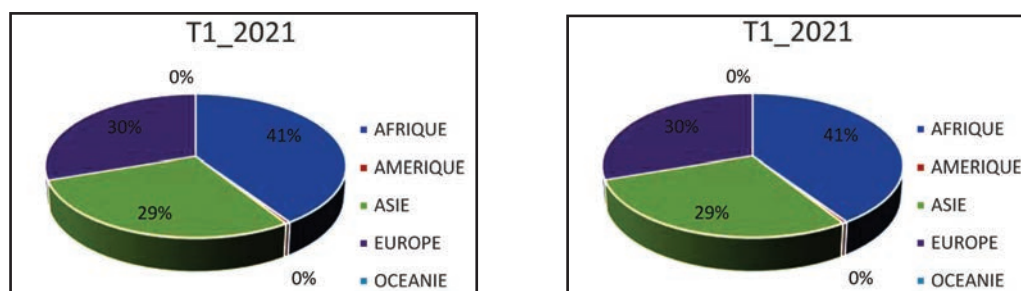
II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ Plus de 40% des produits domestiques sont vendus en Afrique

Au cours du trimestre sous analyse, les produits du pays sont principalement écoulés sur le marché africain, asiatique et européen qui consomment respectivement 43,6%; 36,0% et 18,4%. L'amérique et l'Océanie viennent en dernière position avec 1,9% et 0,0% comme la montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Exportations par continent au premier trimestre 2021 et 2020



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire



Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté globalement de 36,6%. Les exportations vers

l'Afrique et l'Europe ont augmenté respectivement de 22,7% et 141,6% tandis que celles de l'Asie et de l'Océanie ont diminué de 94,7%

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

Au cours du premier trimestre 2021, trente huit pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais dont 15 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 17,7% constitué des ventes vers la RDC, suivi de la Belgique (13,2%), de l'Allemagne (10,7%), du Pakistan (10,6%). Sur le continent africain, c'est la RDC qui a acheté beaucoup au Burundi avec un taux de 17,7%, suivi de la Tanzanie et du Kenya avec respectivement 6,5% ; 4,2% de la valeur totale des exportations des produits domestiques comme le montre le graphique 3.

✓ **Plus de 17% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers la RDC.**

Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le premier trimestre 2021 et 2020



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire



Les exportations vers la Belgique, l'Allemagne, le Kenya et l'Ouganda ont augmenté respectivement de 573,2% ; 286,5%, 166,5% et 87,6% tandis que celles à destination de la Suisse, du Royaume Uni

et du Soudan ont diminué respectivement de 33,1% ; 6,8% et 3,9% au cours du trimestre sous analyse et par rapport à la même période de 2020.

II.5. Marché d'approvisionnement du pays

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

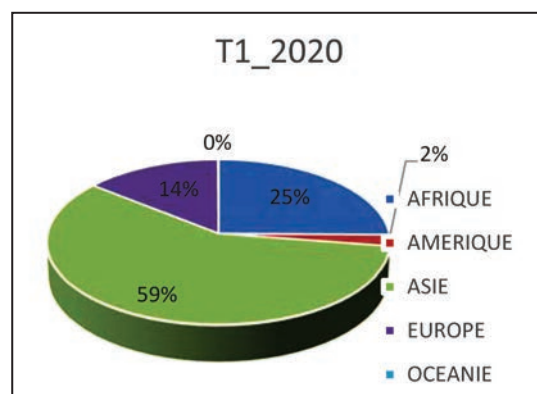
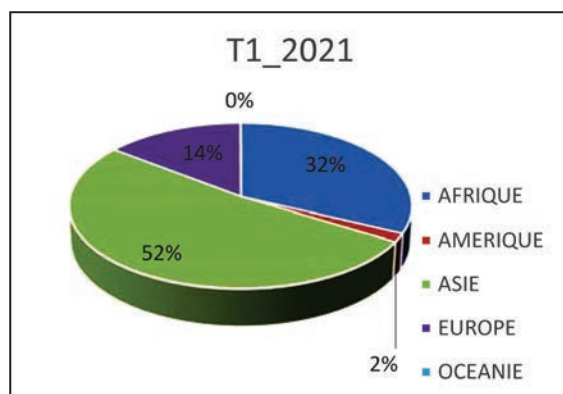
II.5.1 Part des importations du Burundi par continent

✓ **Presque la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.**

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 52% de la valeur totale des biens importés,

suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays



Source : base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé**

La part des importations du Burundi par continent, au premier trimestre 2021, suit la même

séquence que celle de la même période de 2020. Comparativement à la même période de 2020, c'est toujours les importations des produits originaires de l'Asie qui viennent en première position.

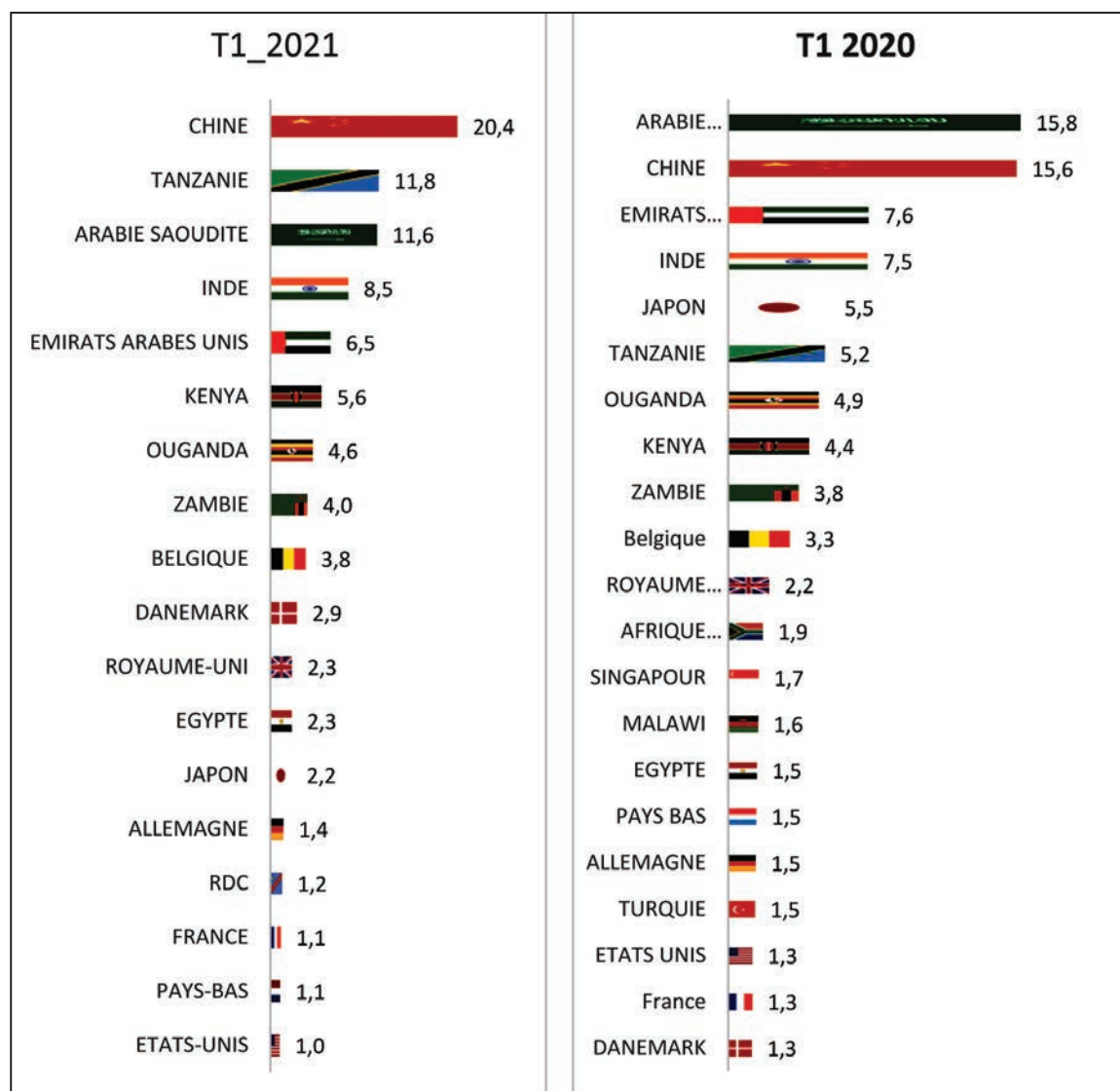
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 97 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du premier trimestre 2021, 18 pays seulement ont pu remplir le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 92,3% de la valeur totale des importations pour la période sous analyse. Au cours du trimestre concerné, parmi les 5 premiers fournisseurs du

Burundi, 4 sont de l'Asie, à savoir la Chine, l'Arabie Saoudite, l'Inde et les Emirats Arabes Unis avec 47,0% des importations totales. Sur le continent africain, la Tanzanie qui est le deuxième pays fournisseur de la période a fourni au Burundi 11,8% de la valeur totale des importations. Il est suivi du Kenya, de l'Ouganda et de la Zambie avec les taux respectifs de 5,6% ; 4,6% et 4,0%. Le graphique 5 donne plus de détails.



Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au premier trimestre 2021vs 2020



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2020, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée presque inchangée.
- Parmi les 5 premiers pays fournisseurs du Burundi pendant cette période, 4 sont des pays asiatiques;
- Parmi les 18 pays qui remplissent le critère de principal pays fournisseur au premier trimestre 2021; 17 d'entre eux l'étaient en 2020.

- La Chine et Tanzanie prennent la première et la deuxième place avec un gain de 4,8 et 6,6 points respectivement.
- La RDC entre sur la liste des principaux pays fournisseurs du Burundi au premier trimestre 2021.
- Sur 92,3% des importations fournies par les principaux pays fournisseurs au premier trimestre 2021, les pays africains ont contribué à 29,5% seulement dont 22,0% en originaire des pays de la CAE.



CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun

et union économique et monétaire.

Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC. Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

Les exportations du Burundi vers la CAE au premier trimestre 2021 s'élèvent à 7 762,0 millions BIF représentant 13,2% de la valeur totale des exportations des produits locaux. La Tanzanie vient en tête avec 48,8%, suivi du Kenya et de l'Ouganda respectivement avec 4,3% et 19,0% des ventes.

III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

✓ **13,2% des produits locaux sont vendus dans la Communauté d'Afrique de l'Est.**

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	2 452,6	31,6	920,2	18,3	166,5
OUGANDA	1 477,3	19,0	787,6	15,7	87,6
RWANDA	43,2	0,6	-	0	
TANZANIE	3 788,9	48,8	3 321,9	66	14,1
TOTAL CAE	7 762,0	13,2	5 029,7	11,7	54,3
RESTE DU MONDE	50 949,9	86,8	38 138,6	88,3	33,6
TOTAL GENERAL	58 711,9	100,0	43 168,3	100	36,0

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont augmenté de 54,3%.**

Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers cette Communauté ont augmenté

de 54,3% passant 5 029,7 millions BIF en 2020 à 7 762,0 millions de BIF. La valeur des exportations vers le Kenya et l'Ouganda a augmenté respectivement de 166,5% et 87 05%



III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

✓ **22% des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations des produits originaires de la CAE, au cours du premier trimestre 2021 s'élèvent à 102 781,2 millions de BIF contre 64 652,4 millions de BIF pour la même période de 2020, soit une

augmentation de 59,0%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 52,9%, suivie du Kenya, de l'Ouganda avec des taux respectifs de 25,0% et 20,7% de la valeur des importations en provenance de la Communauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 1,4%.

Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
KENYA	25 680,3	25,0	19 012,0	29,4	35,1
UGANDA	21 244,5	20,7	21 175,5	32,8	0,3
RWANDA	1 474,5	1,4	1 795,6	2,8	-17,9
TANZANIE	54 381,9	52,9	22 669,3	35,1	139,9
TOTAL CAE	102 781,2	22,3	64 652,4	14,9	59,0
RESTE DU MONDE	358 393,9	77,7	368 364,4	85,1	-2,7
TOTAL GENERAL	461 175,1	100,0	433 016,8	100	6,5

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Il importe de signaler que plus de la moitié des importations du Burundi en provenance de la CAE ont été fournis par la Tanzanie. A l'exception du Rwanda, les

importations en provenance des autres pays de la CAE ont augmenté pour les deux périodes en comparaison comme le montre le tableau ci-haut.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connu sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée,

l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

✓ **Plus 33,9% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du premier trimestre 2021, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue à 19 884,9 millions

BIF, soit 33,9% du total des exportations des produits locaux. La RDC a acheté 52,1% de la valeur globale des exportations des produits locaux du Burundi vers cette Communauté. Elle est suivie par le Kenya, l'Égypte, le Soudan et l'Ouganda avec respectivement 12,3% ;12,0% ; 9,3% et 7,4% comme le montre le tableau 8 ci-bas.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 1er trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Djibouti	4,9	0,0	-	0	
Égypte	2 395,7	12,0	2 286,5	14,2	4,8
Île Maurice	289,3	1,5	301,2	1,9	- 3,9
Kenya	2 452,6	12,3	920,2	5,7	166,5



Ouganda	1 477,3	7,4	787,6	58	87,6
RDC	10 364,8	52,1	9 325,2	58	11,1
Rwanda	43,2	0,2	-	0	
Seychelles	36,4	0,2	-	0	
Soudan	1 844,9	9,3	1 920,9	11,9	- 4,0
Zambie	974,5	4,9	532,6	3,3	83,0
Zimbabwe	1,2	0,0	-	0	
TOTAL CAE	19 884,9	33,9	16 074,1	37,2	23,7
RESTE DU MONDE	38 827,0	66,1	27 094,2	62,8	43,3
TOTAL GENERAL	58 711,9	100,0	43 168,3	100,0	36,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Augmentation de 23,7 % des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2020, les

exportations du Burundi vers la Communauté ont augmenté de 23,7%, passant de 16 074,1 millions BIF à 19 884,9 millions BIF.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **20,5% de la valeur des importations du Burundi sont originaires du COMESA**

Les importations des biens originaires du COMESA représentent 20,5% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du premier trimestre 2021. Les importations des biens en provenance de cette

Communauté sont dominées par les produits originaires du Kenya (33,7%), de l'Ouganda (24,8%), de la Zambie (19,3) et de l'Egypte (11,2%). Globalement, la valeur des importations des produits originaires des pays du COMESA a augmenté de 22,7% par rapport à la même période de 2020 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
Egypte	10 577,3	11,2	6 698,0	8,7	57,9
Ethiopie	239,6	0,3	0,8	-	29 852,8
Île Maurice	25,6	0,0	78,4	0,1	- 67,4
Kenya	31 841,5	33,7	19 012,0	24,7	67,5
Malawi	2 851,1	3,0	7 027,0	9,1	- 59,4
Ouganda	23 439,3	24,8	21 175,5	27,5	10,7
RDC	5 723,2	6,1	3 214,3	4,2	78,1
Rwanda	1 509,9	1,6	1 795,6	2,3	- 15,9
Seychelles	-	-	0,2	-	100,0
Soudan	-	-	122,4	0,2	- 100,0
Swaziland	42,7	0,0	1 408,4	1,8	- 97,0
Zambie	18 260,8	19,3	16 497,3	21,4	10,7
Zimbabwe	-	-	10,4	-	100,0
TOTAL COMESA	94 510,9	20,5	77 040,2	17,8	22,7
RESTE DU MONDE	366 664,2	79,5	355 976,6	82,2	3,00
TOTAL GENERAL	461 175,1	100,0	433 016,8	100,0	6,50

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire



III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

✓ **Les pays membres de la CEPGL consomment 17,7% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les exporta-

tions vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 10 408,0 millions de BIF, soit 17,7% du total des exportations des produits locaux et sont presque à 100,0% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers la RDC ont augmenté de 11,1%. La valeur totale des exportations des produits locaux vers cette communauté entre les deux périodes en comparaison a augmenté de 11,6%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL au 1^{er} trimestre (million de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	10 364,8	99,6	9325,2	100	11,1
Rwanda	43,2	0,4	-	0	
TOTAL CEPGL	10 408,0	17,7	9 325,2	21,6	11,6
RESTE DU MONDE	48 303,9	82,3	33 843,1	78,4	42,7
TOTAL GENERAL	58 711,9	100,0	43168,3	100	36,0

Source: Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

✓ **Le Burundi importe peu de la CEPGL**

Au cours du premier trimestre 2021, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 1,6% de la valeur totale des importations. Les importations des

biens originaires de la RDC représentent 79,6% tandis que celles en provenance du Rwanda valent 20,4% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)

PAYS	T1 2021		T1 2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	5 736,3	79,6	3 214,3	64,2	78,5
RWANDA	1 474,5	20,4	1 795,6	35,8	- 17,9
TOTAL CEPGL	7 210,8	1,6	5 009,9	1,2	43,9
RESTE DU MONDE	453 964,3	98,4	428 006,8	98,8	6,1
TOTAL GENERAL	461 175,1	100,0	433 016,8	100,0	6,5

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à 2020, les importations des produits originaires de la CEPGL ont augmenté de 43,9% due essentiellement à l'augmentation des importations en

provenance de la RDC étant donné que la valeur des importations des produits originaires du Rwanda a diminué de 17,9%.



III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le

Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Principé et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

✓ Le Burundi exporte peu vers les pays membres de la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent

17,7% de la valeur totale des exportations des produits locaux au premier trimestre 2021. Elles ont été acheminées uniquement en RDC (99,6 %) et au Rwanda (0,4%).

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 1er trimestre (en millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	10 364,8	99,6	9325,2	100	11,1
Rwanda	43,2	0,4	-	0	
TOTAL CEEAC	10 408,0	17,7	9325,2	21,6	11,6
RESTE DU MONDE	48 303,9	82,3	33843,1	78,4	42,7
TOTAL GENERAL	58 711,9	100,0	43168,3	100	36,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à la même période de 2020, les exportations des produits locaux vers la Communauté ont

augmenté de 11,6%. Les exportations vers le RDC ont augmenté de 11,1%.

III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,6% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du premier trimestre 2021. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a

importé essentiellement les produits originaires de la RDC, du Rwanda, du Gabon et du Cameroun. La RDC a fourni, elle seule 77,7% du total des importations des produits originaires de cette Communauté.

Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 1er trimestre (en millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	108,1	1,5	-	-	
Congo	-	-	84,4	1,6	-100,0
Gabon	59,8	0,8	293,0	5,4	-79,6
RDC	5 736,3	77,7	3 214,3	59,7	78,5
Rwanda	1 474,5	20,0	1 795,6	33,3	-17,9
TOTAL CEEAC	7 378,7	1,6	5 387,4	1,2	37,0
RESTE DU MONDE	366 664,2	79,5	427 629,4	98,8	-14,3
TOTAL GENERAL	461 175,1	100,0	433 016,8	100,0	6,5

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire



En comparaison avec le premier trimestre de 2020, les importations en provenance de la CEEAC ont augmenté de 37,0%. Les produits originaires de

la RDC ont augmenté de 78,5% tandis que ceux originaires du Gabon et du Rwanda ont diminué respectivement de 79,6% et de 17,9%.

III.1.5. Echanges du pays avec l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-sept États membres. Ces Etats membres sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Cro-

atie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation.

III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

- ✓ **Plus de 24% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.**

Au cours du premier trimestre 2021, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représentent 24,8% des exportations du pays et sont essentielle-

ment acheminés vers 2 pays seulement. Il s'agit de l'Allemagne et la Belgique qui ont pris à elles seules 96,2% de la valeur totale des exportations des produits locaux envoyés aux pays membres de l'Union Européenne pendant la période sous analyse.

Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	6 260,2	42,9	1 619,8	50,1	286,5
Belgique	7 772,7	53,3	1 154,6	35,7	573,2
France	262,1	1,8	-	-	-
Italie	66,3	0,5	458,6	14,2	- 85,6
Pays-Bas	215,0	1,5	1,6	0,1	13 334,6
Roumanie	1,5	0,0	-	-	-
Suède	3,9	0,0	-	-	-
TOTAL UE	14 581,7	24,8	3 234,6	7,5	350,8
RESTE DU MONDE	44 130,2	75,2	39 933,7	92,5	10,5
TOTAL GENERAL	58 711,9	100,0	43 168,3	100,0	36,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers les pays membres de l'UE ont augmenté de 350,80%. A part la Belgique et l'Allemagne, les autres pays de l'Union Européenne

qui ont acheté au Burundi pendant la période sous analyse sont la France, le Pays Bas, l'Italie, la Roumanie et la Suède avec des proportions minimes.

III.1.5.2. Importations des biens en provenance de l'UE

- ✓ **Plus de 11% des importations du pays proviennent de l'UE**

Les biens importés de l'UE représentent seulement 11,2% de la valeur totale des importations au cours

du premier trimestre 2021. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Belgique (34,1%), du Danemark (25,6%), de l'Allemagne (12,4%) et de la France



(10,1%) du total des importations en provenance de cette Communauté. Les quatre pays ont fournis au Burundi 82,4% de la valeur totale des produits

originaires de cette communauté au cours de la période concerné.

Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 1er trimestre (en millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
Allemagne	6 408,4	12,4	6 452,6	14,4	- 0,7
Autriche	2,9	0,0	235,5	0,5	- 98,8
Belgique	17 617,4	34,1	14 418,5	32,1	22,2
Bulgarie	21,4	0,0	70,2	0,2	- 69,6
ChypreNota 2	586,7	1,1	-	-	-
Danemark	13 206,4	25,6	5 527,0	12,3	138,9
Espagne	239,3	0,5	16,6	-	1 341,4
Finlande			16,2	0	
France	5 201,4	10,1	5 662,1	12,6	- 8,1
Hongrie	155,9	0,3	0,6	-	25 885,9
Irlande	220,1	0,4	748,5	1,7	- 70,6
Italie	2 345,4	4,5	2 555,2	5,7	- 8,2
Lettonie	2,2	0,0	-	-	-
Lituanie	75,9	0,1	-	-	-
Pays-Bas	4 856,1	9,4	6 581,3	14,7	- 26,2
Pologne	63,9	0,1	1 555,1	3,5	- 95,9
Portugal	3,6	0,0			-
République tchèque	38,3	0,1	2,1	-	1 721,7
Roumanie	85,8	0,2	61,3	0,1	40,0
Slovenie	-	0,0	832,0	1,9	-
Suède	502,6	1,0	151,2	0,3	232,4
Total UE	51 633,6	11,2	44 886,2	10,4	15,0
RESTE DU MONDE	409 541,5	88,8	378 517,6	87,4	8,2
TOTAL GENERAL	461 175,1	100,0	433 016,8	100,0	6,5

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Les importations en provenance de l'Union Européenne ont augmenté de 15,0% entre les deux périodes en comparaison.

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU)

et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.



III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par

la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables.

Le tableau suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits exonérés à la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 16 montre seulement les produits dont le poids de la valeur des biens exonérés aux investisseurs a atteint 1%.

Tableau 16: Valeur des biens exonérés au profit des investisseurs au premier trimestre 2021 (en millions BIF)

HS4	Nom du produit	Valeur	Part en %
1001	Froment (blé) et méteil.	6 978,1	16,1
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus	6 231,4	14,4
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid	5 099,5	11,8
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	5 076,3	11,7
2523	Ciments	2 039,4	4,7
8704	Véhicules de transport des marchandises	1 497,1	3,5
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	1 458,8	3,4
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.	1 224,4	2,8
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques	1 037,3	2,4
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur	994,5	2,3
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés.	980,2	2,3
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	773,7	1,8
8429	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés.	699,3	1,6
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires.	528,3	1,2
Total des principaux produits		34 618,2	79,9
Autres produits		8 717,1	20,1
Totales des produits exonérés		43 335,3	100,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés exonérés aux investisseurs au premier trimestre 2021 s'évalue à 43 335,3 millions BIF. Les principaux produits exonérés aux investisseurs totalisent 34 618,2 millions BIF, soit 79,9% du total de la valeur des biens ex-

onérés à cette catégorie de bénéficiaire au premier trimestre 2021. Le blé a été le bien le plus exonéré pendant la période sous analyse, suivi des matériaux de construction, du ciment et des véhicules de transport des marchandises.



III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des marchandises en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international
 - KEMBA : Pour les produits importés qui passent par le Port de Mombassa
 - TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;
2. Pour le commerce intra-régional :
 - SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
 - SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
 - SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
 - TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 17 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 6 postes d'entrée au premier trimestre de 2021 et 2020.

Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au premier trimestre 2021 (en millions BIF)

Bureau d'entrée	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
KEMBA	1 140,5	0,3	-	-	-
SCTKE	30 916,8	8,4	24 515,9	6,9	26,1
SCTRW	1 441,3	0,4	7 237,2	2,0	-80,1
SCTUG	23 284,7	6,3	23 074,8	6,5	0,9
TZSCT	47 420,7	12,9	27 962,9	7,8	69,6
TZDL	263 949,8	71,7	274 075,2	76,8	-3,7
Total TDU	368 153,8	79,8	356 866,0	82,4	3,2
Autres	93 021,3	20,2	76 150,8	17,6	22,2
Total Général	461 175,1	100,0	433 016,8	100,0	6,5

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours du premier trimestre 2021, les importations faites dans le cadre du TDU représentent 79,8% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 3,2 % par rapport à la même période de 2020. De plus, les importations des produits d'origine rwandaise effectuées dans le cadre du TDU ont

connu une diminution de 80,1%. Quant aux importations internationales passant par le port de Dar -Es Salaam, elles ont diminué de 3,7% entre les deux périodes. Par contre, les importations des produits originaires de la Tanzanie et du Kenya ont tous connu une augmentation avec des taux respectifs de 69,6% et 26,1%.

III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences



en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal. La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations

sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 19 contribuables ont le statut d'OEA, dont 9 agences en douane et 10 entreprises (importateurs/exportateurs).

Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au premier trimestre 2021

Statut OEA	Importations		Exportations	
	Nombre de déclaration	Valeur	Nombre de déclaration	Valeur
NON OEA	11 962	389 476	1 886,0	38 302,5
OEA	848	71 700	304,0	20 409,4
Grand Total	12 810	461 175	2 190,0	58 711,9
Part OEA	6,6	15,5	13,9	34,8

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 12 810 déclarations d'importation faites au premier trimestre 2021, il en ressort que 848 sont faites par les OEA, soit 6,6% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 71 700 millions BIF correspondant à 15,5% de la valeur totale des

importations du trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre de ces déclarations s'élève à 304 sur un total de 2 190 soit 13,9%, correspondant à une valeur de 20 409,4 millions BIF équivalent à 34,8% de la valeur totale des exportations du premier trimestre 2021.



CHAPITRE IV AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent quelque fois des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes, des

contribuables peuvent avoir connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation. Pour le premier trimestre de l'année 2021, les nouvelles immatriculations des contribuables qui ont été enregistrées sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au premier trimestre 2021

Catégorie	janv-21	févr-21	mars-21	1 ^{er} Trimestre 2021
Personnes Physiques	1059	1371	1183	3 613
Personnes Morales	634	494	818	1 946
Total	1 693	1 865	2 001	5 559

Source : OBR

L'immatriculation concerne les personnes physiques et les personnes morales. Au cours du premier trimestre 2021, 5 559 contribuables ont été immatriculés. Sur le total des contribuables immatriculés pendant la période

sous analyse, 65% sont des personnes physiques tandis que les personnes morales représentent 35%. Le nombre de contribuable assujettis aux différents types d'impôts représentent 59,6%.

Tableau 20: Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes

	janv-21	févr-21	mars-21	1 ^{er} Trimestre 2021
Assujettis aux Impôts et taxes	926	1066	1322	3 314

Source : OBR

IV.2. Immatriculations des véhicules

A côté de l'immatriculation des contribuables, la Direction en charge de l'immatriculation s'occupe également des différentes opérations liées aux engins, entre autres les nouvelles immatriculations par l'octroi des plaques et

cartes roses, les transferts, les changements d'usage et les mises hors usage. Pour le premier trimestre 2021, les nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au premier trimestre 2021

Type d'engin	Janvier	Février	Mars	Total T1_2021	Part
Bus	7	6	10	23	0,66%
Camion	87	91	127	305	8,76%
Camionnette	44	14	33	91	2,61%
Jeep	93	96	128	317	9,11%
Engin de chantier	3	5	6	14	0,40%
Machine agricole	-	-	-	-	0,00%
Tracteur	2	1	-	3	0,09%
Trailer	21	11	21	53	1,52%
Minibus	9	21	20	50	1,44%
Moto	433	568	569	1 570	45,10%
Moto tricycle	27	8	84	119	3,42%
Voiture	242	295	399	936	26,89%
Total	968	1 116	1 397	3 481	100,00%

Source : Base de données extraites dans VRMS



Les données contenues dans ce tableau montrent que ce sont les motos qui sont immatriculées en grande quantité,

suivi des voitures, des jeeps et des camions dans les proportions respectives de 45,1% ; 26,9% ;9,1% et 8,7%.

IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte et le recouvrement des impôts et autres droits et taxes sur tout le territoire national. Il lui est également assigné la tâche de préparer et publier les rapports et statistiques relatifs au recouvrement des recettes et aux échanges commerciaux. Dans cette partie,

les recettes collectées au cours du premier trimestre 2021 sont présentées. Celles-ci ont été collectées au niveau des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

IV.3.1. Performance dans la collecte des recettes

La collecte des recettes pour le premier trimestre 2021 a été performante. L'indice de performance est de 106,42%. Pour les départements opérationnels, la performance de la collecte est de l'ordre de 101,79% et 112,83% respectivement pour le Commissariat des Taxes Internes

et le Commissariat des Douanes et Accises. Les recettes qui ont été collectées par l'OBR mensuellement ainsi que leur niveau de performance sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 22: Performance de la collecte des recettes au 1^{er} trimestre 2021 (En milliards BIF)

	Départements	janv-21	févr-21	mars-21	1 ^{er} Trimestre 2021
Réalizations	CTI	49,52	40,82	68,03	158,37
	CDA	41,97	36,98	47,86	126,81
	Total	91,49	77,79	115,89	285,18
Prévisions	CTI	46,88	38,50	70,20	155,58
	CDA	40,12	34,14	38,13	112,39
	Total	87,00	72,64	108,33	267,97
Performance	CTI	105,63%	106,00%	96,91%	101,79%
	CDA	104,62%	108,32%	125,52%	112,83%
	Total	105,16%	107,09%	106,98%	106,42%

Source :OBR

IV.3.2. Croissance de la collecte des recettes

Comparativement à la collecte des recettes de 2020, pour la même période, les recettes du 1^{er} trimestre 2021 ont connu une croissance de 10,08%.

Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au 1^{er} trimestre 2021 (en milliards BIF)

	Départements	janv-21	févr-21	mars-21	1 ^{er} Trimestre 2021
Collecte de 2020	CTI	45,62	36,83	66,68	149,13
	CDA	39,38	33,60	36,95	109,93
	Total	84,99	70,44	103,63	259,06
Collecte de 2021	CTI	49,52	40,82	68,03	158,37
	CDA	41,97	36,98	47,86	126,81
	Total	91,49	77,79	115,89	285,18
Croissance	CTI	8,56%	10,81%	2,02%	6,19%
	CDA	6,59%	10,04%	29,52%	15,36%
	Total	7,65%	10,45%	11,83%	10,08%

Source :OBR



ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au premier trimestre (En millions de BIF)

HS4	NOM DU PRODUIT	T1 2021			T1 2020			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part	Rang	
2710	Produits pétroliers	66 706,9	14,5	1 ^{er}	83 187,1	19,2	1 ^{er}	-19,8
3004	Médicaments	23 918,5	5,2	2 ^{ème}	13 441,7	3,1	6 ^{ème}	77,9
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	17 002,6	3,7	3 ^{ème}	14 656,2	3,4	4 ^{ème}	16,0
2523	Ciment	15 875,7	3,4	4 ^{ème}	18 073,8	4,2	3 ^{ème}	-12,2
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	15 861,7	3,4	5 ^{ème}	3 477,5	0,8	21 ^{ème}	356,1
8703	Voitures de tourisme	13 218,4	2,9	6 ^{ème}	24 786,6	5,7	2 ^{ème}	-46,7
3002	Vaccins et autres produits	11 581,0	2,5	7 ^{ème}	4 465,1	1,0	16 ^{ème}	159,4
8704	Véhicules automobiles pour le transport des marchandises	10 718,9	2,3	8 ^{ème}	6 512,1	1,5	10 ^{ème}	64,6
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés	9 637,3	2,1	9 ^{ème}	9 557,8	2,2	9 ^{ème}	0,8
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	9 019,0	2,0	10 ^{ème}	3 305,0	0,8	24 ^{ème}	172,9
1001	Froment (blé) et méteil.	8 745,4	1,9	11 ^{ème}	14 434,2	3,3	5 ^{ème}	-39,4
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	8 100,6	1,8	12 ^{ème}	10 082,2	2,3	8 ^{ème}	-19,7
7308	Constructions et parties de constructions	7 863,4	1,7	13 ^{ème}	1 123,1	0,3	65 ^{ème}	600,2
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	7 303,9	1,6	14 ^{ème}	1 743,5	0,4	50 ^{ème}	318,9
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	6 165,7	1,3	15 ^{ème}	4 792,8	1,1	15 ^{ème}	28,6
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	5 625,6	1,2	16 ^{ème}	11 399,6	2,6	7 ^{ème}	-50,7
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés	5 438,9	1,2	17 ^{ème}	5 177,8	1,2	13 ^{ème}	5,0
6309	Articles de friperie	5 326,1	1,2	18 ^{ème}	5 773,3	1,3	11 ^{ème}	-7,7
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.	4 643,9	1,0	19 ^{ème}	3 609,8	0,8	19 ^{ème}	28,6
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire visuels.	4 413,9	1,0	20 ^{ème}	2 897,0	0,7	30 ^{ème}	52,4
Total des principaux produits		257 167,5	55,76		242496,0	56,0		6,1
Autres		204 007,6	44,2		190520,8	44,0		7,1
Total des importations		461 175,1	100,0		433016,8	100,0		6,5



Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la periode 2018-2020 (En millions de BIF)

	Exportations des produits locaux	Réexportations	Exportations temporaires	Exportations total	Importations	Total des échanges	Balance commerciale	Taux de couverture
T1 2018	124 024,0	3 942,7	146,1	128 112,8	361 445,4	489 558,1	-233 332,6	35,44
T2 2018	54 762,8	5 016,2	167,7	59 946,7	320 499,4	380 446,1	-260 552,7	18,70
T3 2018	56 947,4	11 555,4	239,4	68 742,2	370 630,2	439 372,4	-301 888,1	18,55
T4 2018	58 801,7	5 652,7	26,9	64 481,3	362 111,6	426 592,9	-297 630,4	17,81
TOTAL 2018	294 535,8	26 167,1	580,0	321 282,9	1 414 686,7	1 735 969,6	-1 093 403,8	22,71
T1 2019	58 626,0	5 064,6	5 801,7	69 492,3	397 130,3	466 622,6	-327 638,0	17,50
T2 2019	90 926,3	8 152,3	35,5	99 114,2	368 495,4	467 609,5	-269 381,2	26,90
T3 2019	94 085,8	4 987,6	106,8	99 180,2	436 619,0	535 799,2	-337 438,8	22,72
T4 2019	63 256,0	3 397,4	46,9	66 700,3	436 205,7	502 906,0	-369 505,4	15,29
TOTAL 2019	306 894,1	21 601,9	5 990,9	334 487,0	1 638 450,3	1 972 937,3	-1 303 963,4	20,41
T1 2020	42 725,3	4 316,9	3 721,9	50 764,1	433 885,8	484 649,9	-383 121,7	11,70
T2 2020	25 810,3	3 077,2	2 058,0	30 945,4	416 251,3	447 196,7	-385 305,9	7,43
T3 2020	140 093,3	3 769,9	2 694,7	146 557,9	471 657,5	618 215,4	-325 099,6	31,07
T4 2020	74 823,1	4 281,1	3 444,4	82 548,6	420 487,1	503 035,7	-337 938,5	19,63
TOTAL 2020	283 451,9	15 445,1	11 919,0	310 816,0	1 742 281,7	2 053 097,7	-1 431 465,7	17,84

Annexe 3 : Importations et exportations par produits CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	817,2	0,2
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,1	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	13,7	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	5,2	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	3 799,1	0,8
0,4	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	244,2	0,1
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	10,7	0,0
0,1	0,0	024	Fromages et caillebotte	70,4	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	96,6	0,0
-	-	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	332,3	0,1
0,1	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 316,0	0,3
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,1	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	57,0	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	8 745,4	1,9



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
-	-	042	Riz	2 697,7	0,6
-	-	043	Orge non mondée	0,7	0,0
0,8	0,0	044	Maïs non moulu	2 747,3	0,6
-	-	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	465,1	0,1
2 881,0	4,4	046	Semoules	2 683,0	0,6
9,0	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	1 673,9	0,4
13,4	0,0	048	Préparations; céréales, féculés de fruit ou légume	5 382,3	1,2
4,6	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	4 070,5	0,9
10,5	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	484,6	0,1
261,0	0,4	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	99,4	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	10,2	0,0
45,7	0,1	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	155,2	0,0
5,0	0,0	061	Sucres, mélasses et miel	8 149,7	1,8
41,0	0,1	062	Sucreries	2 490,6	0,5
18 977,5	28,7	071	Café et succédanés du café	5,3	0,0
-	-	072	Cacao	1,2	0,0
0,2	0,0	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	73,4	0,0
13 078,6	19,8	074	Thé et maté	18,3	0,0
0,1	0,0	075	Épices	468,0	0,1
436,0	0,7	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	298,4	0,1
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	119,2	0,0
0,8	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	11 062,3	2,4
151,8	0,2	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	480,4	0,1
2 700,4	4,1	112	Boissons alcooliques	4 241,4	0,9
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	1,0	0,0
2 819,4	4,3	122	Tabacs manufacturés	1 789,3	0,4
35,9	0,1	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	0,4	0,0
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
67,8	0,1	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	142,1	0,0
73,5	0,1	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	17,0	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	1,0	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	7,2	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	0,5	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	0,9	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
-	-	261	Soie	-	-
-	-	263	Coton	345,0	0,1
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	0,2	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	198,1	0,0
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
664,2	1,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	5 327,7	1,2
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	3,4	0,0
2,6	0,0	273	Pierres, sables et graviers	3 104,8	0,7
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	0,4	0,0
4,7	0,0	278	Autre minéraux bruts	3 118,8	0,7
0,1	0,0	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
0,3	0,0	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	48,8	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
11 557,9	17,5	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
-	-	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	0,4	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	0,2	0,0
115,6	0,2	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	1 219,0	0,3
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	432,2	0,1
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
1 936,1	2,9	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	66 706,9	14,5
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	678,7	0,1
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	78,4	0,0
0,3	0,0	343	Gaz naturel, même liquéfié	31,3	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	36,2	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	-	-
11,4	0,0	421	Graisses et huiles végétales douces	821,9	0,2
38,1	0,1	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	1 745,0	0,4



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
0,1	0,0	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	633,5	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	0,1	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	2 000,1	0,4
0,1	0,0	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	59,6	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	321,2	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	742,0	0,2
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	139,7	0,0
1,0	0,0	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	931,0	0,2
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	472,7	0,1
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	31,1	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	111,0	0,0
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	12,1	0,0
24,3	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	3 058,8	0,7
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	11 824,4	2,6
0,1	0,0	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	24 021,3	5,2
-	-	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	430,8	0,1
0,7	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 364,5	0,7
309,4	0,5	554	Savons, produits d'entretien et détergers	1 958,8	0,4
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	17 875,7	3,9
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	765,2	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	126,5	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	616,8	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	1 138,5	0,2
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	1 598,4	0,3
2,8	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	3,4	0,0
2,2	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	2 419,2	0,5
0,2	0,0	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	806,1	0,2
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	2,8	0,0
-	-	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	2 567,0	0,6
34,9	0,1	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	729,2	0,2
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	50,3	0,0
-	-	597	Additifs pour huiles minérales	120,6	0,0
7,8	0,0	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	6 335,4	1,4
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	0,4	0,0
66,3	0,1	611	Cuirs et peaux préparés	0,1	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	24,9	0,0
-	-	613	Pelleteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
0,8	0,0	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	46,1	0,0
48,9	0,1	625	Pneumatiques en caoutchouc	5 003,6	1,1
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	258,0	0,1
-	-	633	Ouvrages en liège	0,0	0,0
0,7	0,0	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	301,1	0,1
0,2	0,0	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	36,0	0,0
3,1	0,0	641	Papiers et cartons	887,0	0,2
7,4	0,0	642	Papiers et cartons découpés	4 590,4	1,0
0,1	0,0	651	Fils textiles	105,3	0,0
69,5	0,1	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	2 641,6	0,6
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	333,2	0,1
-	-	654	Autres tissus	7,6	0,0
0,0	0,0	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	0,1	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	26,6	0,0
0,1	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	552,0	0,1
38,1	0,1	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	5 244,2	1,1
0,4	0,0	659	Revêtements de sols, etc.	92,5	0,0
-	-	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	16 159,2	3,5
9,2	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	2 512,2	0,5
0,3	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	226,5	0,0
16,0	0,0	664	Verre	649,3	0,1
1 404,7	2,1	665	Ouvrages en verre	3 552,4	0,8
0,2	0,0	666	Poterie	360,2	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	-	-
0,7	0,0	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	1,5	0,0
1,1	0,0	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	21 542,5	4,7
2 458,2	3,7	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	6 265,8	1,4
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	7 376,9	1,6
1 211,5	1,8	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	11 961,3	2,6
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	2,7	0,0
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	645,6	0,1
20,5	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	3 182,6	0,7
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
3,2	0,0	682	Cuivre	57,7	0,0
-	-	683	Nickel	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
3,2	0,0	684	Aluminium	546,3	0,1
-	-	685	Plomb	1,2	0,0
-	-	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
91,7	0,1	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	8 099,5	1,8
3,7	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	869,6	0,2
12,4	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	1 700,8	0,4
-	-	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	1 461,7	0,3
20,3	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	2 402,4	0,5
0,0	0,0	696	Coutellerie	150,3	0,0
229,1	0,3	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	1 119,2	0,2
85,6	0,1	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	3 159,6	0,7
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	68,4	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	-	-
6,9	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	385,9	0,1
34,9	0,1	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	540,9	0,1
45,4	0,1	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	1 215,0	0,3
0,4	0,0	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	103,9	0,0
21,3	0,0	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	988,3	0,2
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	1 475,8	0,3
630,9	1,0	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	2 541,7	0,6
0,1	0,0	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	584,5	0,1
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	19,1	0,0
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	499,7	0,1
1,2	0,0	727	Machines pour industrie alimentaire	2 461,6	0,5
9,2	0,0	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	3 447,0	0,7
0,3	0,0	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	50,4	0,0
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	118,2	0,0
2,2	0,0	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	186,6	0,0
4,4	0,0	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	138,9	0,0
1,2	0,0	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 577,9	0,3
1,3	0,0	742	Pompes pour liquides	1 730,8	0,4
6,9	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 103,9	0,2
37,6	0,1	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	2 448,8	0,5
3,8	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	794,2	0,2
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	24,5	0,0
0,4	0,0	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	479,4	0,1



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
0,4	0,0	748	Arbres de transmission	404,1	0,1
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	1 153,5	0,3
14,0	0,0	751	Machines et appareils de bureau	329,2	0,1
58,2	0,1	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 047,5	0,7
0,5	0,0	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	330,1	0,1
7,1	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	636,2	0,1
1,0	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	97,9	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	16,9	0,0
6,5	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	4 024,6	0,9
18,0	0,0	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	882,6	0,2
2,3	0,0	772	Appareils pour circuits électriques	2 118,0	0,5
1,1	0,0	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	2 166,5	0,5
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	600,1	0,1
11,2	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	637,3	0,1
0,7	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	385,0	0,1
153,0	0,2	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	3 943,0	0,9
455,7	0,7	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	13 218,4	2,9
364,5	0,6	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	11 185,6	2,4
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	1 218,9	0,3
19,3	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	1 957,0	0,4
63,8	0,1	785	Motocycles et cycles	5 102,9	1,1
16,8	0,0	786	Remorques et semi-remorques	1 804,0	0,4
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	-	-
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	38,6	0,0
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	118,6	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	0,3	0,0
3,4	0,0	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	955,0	0,2
0,3	0,0	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	323,0	0,1
481,7	0,7	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	1 994,8	0,4
180,2	0,3	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	252,8	0,1
2,5	0,0	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	54,4	0,0
1,5	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	221,7	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	4,8	0,0
0,2	0,0	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	13,9	0,0
15,7	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	5 224,4	1,1
0,1	0,0	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	208,0	0,0
17,8	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	975,5	0,2



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
66 215,7	100,0			461 175,1	100,0
0,6	0,0	851	Chaussures	4 678,3	1,0
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	10,6	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	5 865,6	1,3
0,9	0,0	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	473,8	0,1
9,0	0,0	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	1 208,2	0,3
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	48,6	0,0
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	45,2	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	177,9	0,0
-	-	885	Horlogerie	32,3	0,0
-	-	891	Armes et munitions	0,1	0,0
0,6	0,0	892	Imprimés	1 928,8	0,4
1 334,0	2,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	6 893,1	1,5
3,8	0,0	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	476,6	0,1
6,4	0,0	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	648,1	0,1
4,0	0,0	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	3,7	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	3,1	0,0
1,5	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	792,5	0,2
13,1	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	589,5	0,1
		911	Colis postaux non classés par catégorie		
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
-	-	971	Or, à usage non monétaire	-	-



Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Pacifique MUNYESHONGORE

Coordination Technique

**Directeur a.i de la Planification
Stratégique et Etudes**
Damas BAKURANIMANA

Chef de Service Statistique
Damas BAKURANIMANA

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette UWIMANA
Venuste NSABERUGIRA

Design

Edine NSABIMANA

